



## **ACTIONS**

# **DNCA SRI EURO QUALITY**

Accédez au potentiel de performance du marché  
des actions de la zone euro

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



**DNCA**  
INVESTMENTS

# DNCA SRI EURO QUALITY



Voir définitions page 4

- Un investissement en actions pour accéder au potentiel de performance de la deuxième zone économique mondiale<sup>(1)</sup>
- Une gestion de conviction qui sélectionne des valeurs de qualité et de croissance, en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Un Fonds actions éligible au cadre fiscal avantageux du PEA<sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Source : Banque mondiale - Données 2018

<sup>(2)</sup> Selon la fiscalité en vigueur

## ACCÉDEZ AU POTENTIEL DE PERFORMANCE DE LA DEUXIÈME ZONE ECONOMIQUE MONDIALE

DNCA SRI Euro Quality vous donne accès aux actions des entreprises de la zone Euro en contrepartie d'un risque de perte en capital. Avec 13 670 milliards de dollars en 2018 selon la Banque mondiale, l'Union Européenne est la 2<sup>e</sup> puissance économique du monde. Elle représente 16% du PIB (Produit Intérieur Brut) mondial, derrière les États-Unis (24 %) et devant la Chine (15,8 %).

Europe :  
les secteurs  
du MSCI Europe



Source (pour les noms des secteurs) : [www.MSCI.com](http://www.MSCI.com) - 2018

## BÉNÉFICIEZ DE L'ÉLIGIBILITÉ AU PEA

Le FCP sera exposé en permanence à hauteur de 90 % minimum sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est précisé que le FCP sera investi en permanence à 75 % minimum de son actif net dans des titres éligibles au PEA.

« Notre objectif est de chercher à profiter de la diversité des opportunités sectorielles et géographique offertes par la zone euro. »

**Ronan Poupon**  
Gérant de DNCA SRI Euro Quality

## UN INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES EUROPÉENNES DE QUALITÉ ET DE CROISSANCE

Les entreprises européennes comptent un certain nombre de leaders mondiaux dans le domaine de l'énergie, du luxe, de la distribution ou de l'automobile, par exemple. Rayonnant à l'international, elles bénéficient du potentiel de croissance de toutes les zones économiques du globe. Les gérants de DNCA SRI Euro Quality sélectionnent des entreprises qui offrent, selon eux, des perspectives attractives de croissance de leurs bénéfécies.

**POINT D'ATTENTION** DNCA SRI Euro Quality permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

*Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.*

## 2 QUESTIONS AU GÉRANT DE DNCA SRI EURO QUALITY

### Quels sont les atouts des entreprises européennes dans le cadre d'un investissement en actions ?

« Un investissement en actions doit être guidé par la valorisation boursière, bien sûr, et par les résultats économiques des entreprises. Les entreprises sélectionnées dans le fonds affichent des bilans solides et des perspectives de croissance de leurs résultats attrayantes. En plus de leurs qualités propres, leur implantation à l'international accroît leur résistance dans différents contextes économiques et peut leur permettre d'offrir des perspectives intéressantes à moyen terme. Enfin, l'Union européenne n'est pas homogène, que ce soit en termes de dynamique de croissance ou de profils d'entreprises. C'est un atout, car cela nous permet de profiter de la diversité des opportunités sectorielles et géographiques. »

### Vos choix d'investissements sont-ils uniquement guidés par la sélection des valeurs jugées les plus performantes par DNCA Finance ?

« Notre approche combine la sélection de valeurs issue de l'analyse des entreprises et le choix de thèmes porteurs. Nous sélectionnons les sociétés pour leur qualité et leurs perspectives de croissance des bénéficiaires à 5 ans. Nous pensons également que les critères ESG font partie intégrante de la qualité des sociétés. L'accès aux informations sur les entreprises et à leurs équipes dirigeantes nous aide à acquérir une compréhension fine du profil des entreprises que nous sélectionnons. »

### OBJECTIF DE GESTION

Le FCP, un fonds ISR, a pour objectif d'obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (libellé en euro) dividendes nets réinvestis (DNR). Les sociétés sont choisies selon une démarche ISR dans la zone euro pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) EMU (European Monetary Union) est un indice large représentatif des places boursières de la zone euro, dans leur ensemble. Il inclut les dividendes et est disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com). Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

### PROFIL DE RISQUE

**DNCA SRI Euro Quality n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, risque des petites et moyennes capitalisations, risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers, risque pris par rapport à l'indicateur de référence, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 3 **4** 5 6 7

*\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*

**Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.**

## EN SAVOIR +

	Part R	Part I
<b>Société de gestion</b>	DNCA Finance	
<b>Nature juridique</b>	FCP de droit français de type OPCVM	
<b>Classification AMF</b>	Actions des pays de la zone euro	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Durée de placement recommandée</b>	5 ans	
<b>Devise de référence</b>	Euro	
<b>Risque de perte en capital</b>	Oui	
<b>Indice de référence</b>	MSCI EMU dividendes nets réinvestis. L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) EMU (European Monetary Union) est un indice large représentatif des places boursières de la zone euro, dans leur ensemble. Il inclut les dividendes et est disponible sur le site <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 8	
<b>Proportion minimale :</b> - d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup> - d'investissements durables	0% 20%	
<b>Date de création</b>	19/12/2003	
<b>Code ISIN</b>	FR0010021733	FR0010948463
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE, Plan d'Épargne en Actions	
<b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>	2,00 % acquis au réseau distributeur	Néant
<b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais</b>	1.48% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,86%	0.89% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,48%
<b>Coûts de transaction</b>	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
<b>Modalités de souscription et de rachat</b>	Un dix millième de part	
<b>Souscription minimale initiale</b>	Un dix millième de part	50 000 €
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	100 €	50 000 €
<b>Valorisation</b>	Quotidienne	
<b>Heure de centralisation</b>	12H30	
<b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(3)</sup></b>	1 2 3 <b>4</b> 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdfp-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010021733/detail> (part R) et <https://ngamdfp-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010948463/detail> (part I).** Vous devez prendre connaissance du DIC/DICI qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdfp-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010021733/detail> (part R) et <https://ngamdfp-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010948463/detail> (part I).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lalabelisr.fr](http://www.lalabelisr.fr).

**Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.**

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2023.

**DNCA SRI Euro Quality** est un FCP de droit français géré par DNCA Finance.

**DNCA Finance** - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.